

Appels d'offres pour le soja

Le régime coréen d'appels d'offres qu'administre la Société coréenne de commercialisation de l'agriculture et de la pêche empêche les importateurs coréens d'avoir accès aux graines de soja alimentaire de première qualité et à prix élevé que produit le Canada. La Corée a fixé un contingent tarifaire pour les graines de soja destinées à la consommation humaine, pour lequel il applique un processus d'appel d'offres international ouvert, essentiellement en fonction du prix. Il s'agit d'un système rigide, qui ne permet pas de relever le prix en fonction de la qualité, de soumissionner de petits marchés ou d'établir des contrats de longue durée. La Corée produit moins de 40 % du soja qu'elle consomme et n'arrive pas actuellement à fournir aux transformateurs le produit de haute qualité dont ils ont besoin. Le Canada considère qu'il serait dans l'intérêt des deux pays de trouver d'autres moyens d'administrer les importations.

Eau embouteillée

Le Canada demeure préoccupé par les prescriptions relatives à la conservabilité au détail qui restreignent le commerce ainsi que par les prescriptions d'essai onéreuses s'appliquant à l'eau embouteillée. Il continuera à présenter des observations pour résoudre ces questions.

Viande de phoque

La Corée continue de maintenir une interdiction d'importation de la viande de phoque destinée à la consommation humaine du fait qu'elle refuse d'inscrire le produit dans le Code alimentaire coréen. Le Canada a fait des observations réitérées auprès des autorités coréennes depuis 1995 pour faire approuver la viande de phoque destinée à la consommation humaine. Nous continuerons de faire pression sur la Corée dans ce dossier.

Bœuf

Groupe spécial de l'OMC chargé d'examiner les mesures coréennes influant sur la vente de bœuf

Le Canada et la Nouvelle-Zélande sont intervenus en tant que tierces parties à la contestation levée par les États-Unis et l'Australie (en vertu de l'article XXII du GATT de 1994) quant aux mesures coréennes qui influent sur la vente de bœuf frais, réfrigéré ou congelé. Le groupe spécial constitué pour trancher le litige a jugé, dans sa détermination finale, que la Corée était en contravention des obligations découlant de l'OMC. La Corée a déjà notifié à l'OMC qu'elle avait mis en œuvre le rapport final du groupe spécial. En ce qui concerne le double système de vente au détail du bœuf importé et du bœuf produit localement, la Corée a consenti à rendre ses mesures compatibles avec les règles de l'OMC avant le 1^{er} septembre 2001. Et les plaignants — les États-Unis et l'Australie — ont considéré comme

adéquates les mesures correctives appliquées par la Corée.

Marchés publics

Le 1^{er} septembre 2001, le Canada et la Corée signaient un accord bilatéral sur les achats de l'État dans le secteur des équipements de télécommunications. Cet accord garantit aux fournisseurs canadiens un accès non discriminatoire aux marchés publics lancés par la société de télécommunications d'État, Korea Telecom. L'accès obtenu par le Canada équivaut à celui dont jouissent actuellement les États-Unis et l'Union européenne.

Taipei Chinois (Taiwan)

Aperçu

En 2001, les exportations canadiennes de marchandises à destination du Taipei chinois ont totalisé 988 millions de dollars. Le Taipei chinois était au quatrième rang des marchés d'exportation du Canada dans la région Asie-Pacifique, absorbant 10 % de nos exportations totales dans la région. La valeur totale des importations canadiennes de marchandises en provenance du Taipei chinois s'élevait en 2001 à 4,4 milliards de dollars. L'économie du Taipei chinois reste fortement tributaire du commerce. Le Taipei chinois est un important exportateur de même qu'une importante source d'investissement dans la région, en Chine et en Asie du Sud-Est en particulier. De plus, le Taipei chinois constitue un important importateur dans cette région du monde. Ensemble ces conditions font en sorte qu'il serait très avantageux pour le Taipei chinois de s'ouvrir aux échanges et de libéraliser son marché. Toutefois, des pressions protectionnistes continuent de s'y exercer, en particulier dans le secteur agricole et agroalimentaire de même que dans les services financiers.

Accession à l'OMC

Les négociations en vue de l'accession du Taipei chinois à l'OMC, amorcées il y a plus de dix ans, se sont conclues le 18 septembre 2001. Les ministres ont approuvé les conditions d'accession proposées à la quatrième Conférence ministérielle, tenue à Doha, au Qatar, le 11 novembre. Le Taipei chinois a officiellement accédé à l'OMC le 1^{er} janvier 2002. Comme le Taipei chinois est un important marché d'exportation pour les fournisseurs canadiens, son adhésion au système commercial international fondé sur des règles constitue un progrès notable. Le Taipei chinois a mis en place d'importantes réformes et mesures de libéralisation pour faire en sorte que son régime commercial et économique soit conforme au cadre de l'OMC. Une des conséquences les plus importantes de l'accession du Taipei chinois à l'OMC est qu'en vertu du